

CINQ HUITIEMES

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5 301 744 euros
Siège social : 10/12 rue de Mont-Louis
75011 PARIS
348 789 868 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, à 9 heures 30

Les actionnaires de la société CINQ HUITIEMES, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 301 744 euros, divisé en 21 378 actions de 248 euros chacune, dont le siège est 10/12 rue de Mont-Louis, 75011 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans les locaux de Grant Thornton 29 rue du Pont 92200 Neuilly-Sur-Seine, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandée adressée le 6 juin 2025 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Gérard Delcour, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

M. Franck Mesnel, pour Fersa SAS, M. Hervé Godest et Mme Véronique Valette sont désignés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi constitué désigne Mme Véronique Valette, actionnaire, comme secrétaire.

M. Olivier Bochet de la société GRANT THORNTON et M. Alexandre Touitou de la Société POULIN RETOUT & ASSOCIES, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec avis de réception en date du 06 juin 2025, sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- Les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Directoire,

p H N 3

- Le rapport du Conseil de surveillance,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- Les questions reçues des actionnaires.

Le Président indique que des questions écrites en application de l'article L. 225-108 du Code de commerce ont été reçues par un actionnaire ayant reçu pouvoir. Elles ont aussi été reçues par la Société dans les délais légaux, soit plus de 4 jours ouvrés avant la date de l'Assemblée générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Modification de l'article 23 des statuts de la société** afin de fixer la durée des mandats des membres du Conseil de surveillance,
- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024** et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- **Renouvellement et remplacement des membres du Conseil de surveillance,**
- **Renouvellement du mandat d'un Commissaires aux comptes et de son suppléant,**
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle qu'il sera répondu aux questions posées lors de l'Assemblée générale.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire, et le rapport du Conseil de surveillance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Les questions reçues par Mme Véronique Valette dans le cadre de ses pouvoirs sont posées.

En particulier, concernant la question relative à l'âge des membres du Conseil de surveillance, il est rappelé que, conformément aux statuts de la Société, seul un tiers des membres du Conseil de surveillance peut avoir plus de 75 ans. Si plus d'un tiers des membres du Conseil devait avoir plus de 75 ans, le membre le plus âgé serait alors considéré comme démissionnaire d'office.

Concernant une question sur la possibilité de tenir les Assemblées générales en visioconférence, il est indiqué que c'est une pratique habituelle dans certaines sociétés. Il est nécessaire pour cela que les actionnaires puissent être identifiés, et que les conditions de tenue de ces Assemblées générales respectent des conditions déterminées par le Conseil d'État.

Puis le rapport du Directoire est commenté par Mr Godest, des questions sont posées, et des réponses sont données.

Les éléments constitutifs de l'évolution du chiffre d'affaires en 2024 sont détaillés.

En particulier, la baisse de l'activité à l'export compte tenu des difficultés au Moyen-Orient et du blocage sur le marché algérien est commentée.

Une question est posée sur l'activité des nouvelles boutiques parisiennes (Tronchet et Du Four), et les chiffres sont donnés.

L'évolution du chiffre d'affaires E-commerce est commentée, et un des actionnaires présents indique que la Société a maintenant une activité digitale supérieure à la moyenne du marché textile en France.

Puis les projets en cours relatifs aux outils informatiques sont détaillés et le planning de mise en œuvre du projet POS est commenté.

L'endettement net du groupe est évoqué, et son amélioration sur 2024 est commentée. Il est aussi rappelé que le PGE sera intégralement remboursé dans 12 mois, ce qui permettra de dégager des capacités d'investissement complémentaires à compter du 2^{ème} semestre 2026.

Le solide ratio capitaux propres / total bilan est rappelé par un des Commissaires aux comptes.

La volonté d'emprunter à moyen terme pour financer les investissements est confirmée.

Enfin, les objectifs de chiffre d'affaires et d'activité sur 2025 sont indiqués.

Le président demande s'il a été répondu à toutes les questions, et une réponse positive lui est donnée.

Puis les Commissaires aux comptes lisent leurs rapports généraux et spéciaux. Ils indiquent que les comptes sont certifiés sans réserve.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

A titre extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'article 23 des statuts de la Société, **approuve le changement de fixer la durée des mandats des membres du Conseil de surveillance à un (1) an**, au lieu de quatre (4) ans.

P H W 3

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 1 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

A titre ordinaire :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux comptes, **approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 790 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 1 voix s'étant abstenue.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1 125 552 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes :	748 230 euros
Affectation en autres réserves	28 521 euros
Affectation en report à nouveau :	348 801 euros
Report à nouveau antérieur :	26 178 253 euros

Nouveau Solde 26 527 054 euros

Le compte "report à nouveau", s'élève ainsi à 26 527 054 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate que les dividendes suivants ont été distribués sur les exercices suivants :

EXERCICE	MONTANT
2021	999 870
2022	750 000
2023	748 230

p FH w 3

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 078 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'**Assemblée générale**, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, **approuve successivement chacune des conventions** qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 078 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'**Assemblée générale**, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance, et en vertu de l'article R. 225-40 du Code de commerce, **autorise le Directoire à donner des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 3 000 000 euros.**

Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 078 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

SIXIÈME RESOLUTION

L'**Assemblée générale**, constatant que les mandats de membre du Conseil de surveillance de Madame Nathalie Mesnel, de Monsieur Gérard Delcour, et de Monsieur Thierry Marin, viennent à expiration ce jour, **décide :**

- de renouveler le mandat de Monsieur Gérard Delcour,
- de renouveler le mandat de Monsieur Thierry Marin,
- de nommer au Conseil de surveillance Monsieur Patrice Lafargue,

pour une période de un (1) an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Les membres du Conseil de surveillance, nommés ou renouvelés dans leur mandat, acceptent leurs fonctions et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 1 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

SEPTIÈME-RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Président du Conseil de surveillance, **vote le renouvellement du mandat de la société Grant Thornton** Commissaire aux comptes titulaire, **et de la société IGEC** Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes du 31 décembre 2030.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 078 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

HUITIÈME-RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 1 voix s'étant abstenue.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau et la Secrétaire de séance.

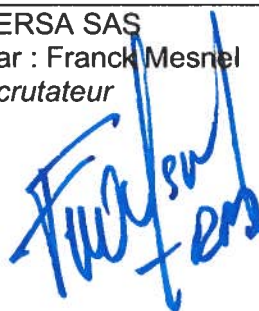
Monsieur Gérard Delcour
Président de séance



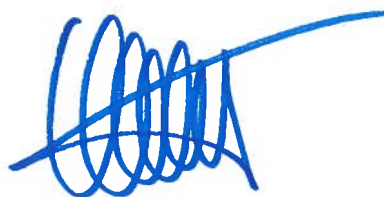
Hervé Godest
Scrutateur



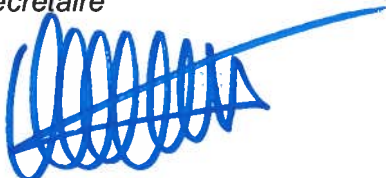
FERSA SAS
Par : Franck Mesnel
Scrutateur



Véronique Valette
Scrutatrice



Véronique Valette
Secrétaire



Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

348789868

Code activité (NAF)

4642Z

Désignation et adresse du déclarant :

SA CINQ HUITIEMES

0010 RUE DE MONT LOUIS

PARIS 75011

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 348789868 Code activité (NAF) 4642Z

Désignation et adresse

SA CINQ HUITIEMES
0010 RUE DE MONT LOUIS
PARIS 75011
Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1
Catégorie fiscale BI
Régime fiscal : RN
Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N : 12
Date d'arrêté provisoire des comptes :
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2023 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Date limite de dépôt de la déclaration : 15/05/2024

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois12

Adresse de l'entreprise : 10 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS

Durée de l'exercice précédent12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2024		Exercice N-1		
					Net 3		Net 4		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	492 749,00	AC	393 016,98	99 732,02	65 361,57	
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 472 196,67	AG	2 639 447,96	832 748,71	1 220 558,56	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	53 609,65	AM		53 609,65	38 901,25	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	10 107,37	AO		10 107,37	10 107,37	
		Constructions	AP	307 792,40	AQ	307 792,40			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	88 651,72	AS	87 497,84	1 153,88	4 614,86	
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 861 736,92	AU	3 608 105,48	1 253 631,44	876 953,60	
		Immobilisations en cours	AV	9 800,00	AW		9 800,00		
		Avances et acomptes	AX	78 801,48	AY		78 801,48	4 423,33	
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	1 463 582,05	CV	63 434,70	1 400 147,35	1 400 147,35
			Créances rattachées à des participations	BB		BC	160 773,63	(160 773,63)	12 890 242,48
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières	BH	115 221,38	BI		115 221,38	154 409,07
	TOTAL (II)			BJ	10 954 248,64	BK	7 260 068,99	3 694 179,65	16 665 719,44
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
			En cours de production de biens	BN	893 278,93	BO		893 278,93	784 090,93
			En cours de production de services	BP		BQ			
			Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
			Marchandises	BT	29 501 773,08	BU	1 224 569,00	28 277 204,08	27 379 373,08
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 287 754,83	BW		1 287 754,83	875,00	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	13 251 133,57	BY	416 048,21	12 835 085,36	23 562 746,50	
		Autres créances (3)	BZ	17 063 508,11	CA		17 063 508,11	6 931 894,22	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
			Disponibilités	CF	1 655 364,67	CG		1 655 364,67	417 377,44
			Charges constatées d'avance (3)	CH	2 007 919,74	CI		2 007 919,74	1 346 965,20
			TOTAL (III)	CJ	65 660 732,93	CK	1 640 617,21	64 020 115,72	60 423 322,37
		Comptes de Régularisation	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
Ecarts de conversion actif (VI)	CN		(142 322,98)			(142 322,98)	84 359,76		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		76 472 658,59	1A	8 900 686,20	67 571 972,39	77 173 401,57		
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :				Stocks :		Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFîP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES Néant

					Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)			(Dont versé :	5 301 744,00	)	DA	5 301 744,00	5 301 744,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB	71 253,42	71 253,42
	Écarts de réévaluation (2)			(dont écart d'équivalence :	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)						DD	530 175,40	501 654,40
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE		
	Réserves réglementées (3)			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	)	DG	6 960 908,31	6 960 908,31
	Report à nouveau						DH	26 178 252,59	23 782 562,97
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	1 125 551,82	3 172 440,62
	Subventions d'investissement						DJ		
	Provisions réglementées						DK		
	TOTAL (I)						DL	40 167 885,54	39 790 563,72
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM		
	Avances conditionnées						DN		
	TOTAL (II)						DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	278 400,29	84 362,74
	Provisions pour charges						DQ		
	TOTAL (III)						DR	278 400,29	84 362,74
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS		
	Autres emprunts obligataires						DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU	9 549 041,64	10 493 736,15
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI	)	DV	339 724,60	588 962,01	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW	28 969,09	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	14 535 144,17	17 670 448,14
	Dettes fiscales et sociales						DY	1 993 220,07	2 131 926,31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ		38 014,70
	Autres dettes						EA	694 739,47	6 127 678,45
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB	60 000,00	(18,00)
	TOTAL (IV)						EC	27 200 839,04	37 050 747,76
	Écarts de conversion passif (V)						ED	(75 152,48)	247 727,35
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	67 571 972,39	77 173 401,57
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital					1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C		
			Écart de réévaluation libre				1D		
			Réserve de réévaluation (1976)				1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme					EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	20 854 892,36	33 073 495,09
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	3 531 496,78	3 491 814,03

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES										Néant	
			Exercice N						Exercice N-1		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	61 872 586,42	FB	10 249 380,46	FC	72 121 966,88	76 054 531,05		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF				
		services	FG	3 500 235,33	FH	2 320,51	FI	3 502 555,84	3 931 687,19		
	Chiffres d'affaires nets		FJ	65 372 821,75	FK	10 251 700,97	FL	75 624 522,72	79 986 218,24		
	Production stockée						FM	109 188,00	79 813,00		
	Production immobilisée						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	3 683,14	26 911,08		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	2 150 305,02	2 768 728,55		
	Autres produits (1) (11)						FQ	806 712,87	1 349 614,56		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	78 694 411,75	84 211 285,43		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	41 660 104,00	44 091 332,84	
Variation de stock (marchandises)						FT	(890 403,00)	(5 087 575,68)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	1 239 305,86	3 773 351,59			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV					
Autres achats et charges externes (3)						FW	22 016 909,80	25 644 281,58			
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	520 749,27	412 417,29			
Salaires et traitements						FY	5 827 486,89	5 257 794,41			
Charges sociales (10)						FZ	2 478 486,66	2 480 209,00			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	755 848,37	749 697,55		
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	1 287 899,34	1 691 216,84			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	185 891,00				
Autres charges (12)						GE	1 796 443,92	667 256,15			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	76 878 722,11	79 679 981,57			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 815 689,64	4 531 303,86			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	442 611,99	412 794,79		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	84 361,25	132 500,00		
	Différences positives de change						GN	25,23			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	526 998,47	545 294,79		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	92 507,80	84 135,59		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	521 990,06	456 310,51		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	614 497,86	540 446,10		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(87 499,39)	4 848,69			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 728 190,25	4 536 152,55			

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES						Néant				
						Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	8 180,64		9 060,75	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB	31 139,07			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	108 000,00			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	147 319,71		9 060,75	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	10 679,38		138 546,97	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF	286 424,98		4 296,82	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	135 000,00			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	432 104,36		142 843,79	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(284 784,65)		(133 783,04)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ			214 620,43	
Impôts sur les bénéfices (X)						HK	317 853,78		1 015 308,46	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	79 368 729,93		84 765 640,97	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	78 243 178,11		81 593 200,35	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	1 125 551,82		3 172 440,62	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY	28 661,63			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	1 124,52			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier			HP				
			- Crédit-bail immobilier			HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	442 440,33		400 000,00	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	19 731,40		27 000,00	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX				
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD					
	(9)	Dont transferts de charges				A1			1 866 808,00	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	48 491,00				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	573 381,44			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	523 666,61			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			A6					
		Dont cotisations facultatives Madelin			A7					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8					
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)				HS				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N			
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Résultat de cession d'immobilisations						121 691,34		416,67		
Pénalité et amendes						11 803,90				
Produits et charges d'exploitations sur exercices prescrits						163 609,12		38 903,04		
Litige commerciale						135 000,00		108 000,00		
TOTAL GENERAL						432 104,36		147 319,71		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N				
						Charges antérieures		Produits antérieurs		
Produits et charges d'exploitations sur exercices prescrits								1 124,52		
TOTAL GENERAL								1 124,52		

DGFIP N° 2053 2025

CINQ HUITIEMES

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2025

CINQ HUITIEMES

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	1	500 989,00	D8	2	D9	3	71 560,00
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	3 936 864,54	KE		KF	157 826,78		
CORPORELLES	Terrains						KG	10 107,37	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	90 966,33	KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	36 500,00	KN		KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2	KP	180 326,07	KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	98 641,72	KT		KU	(9 990,00)			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	3 601 546,68	KW		KX	510 983,96				
		Matériel de transport				KY	221 498,44	KZ		LA	28 820,60				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	713 128,69	LC		LD	165 926,55				
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	86 142,00			
	Avances et acomptes						LK	4 423,33	LL		LM	74 378,15			
	TOTAL III						LN	4 957 138,63	LO		LP	856 261,26			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
	Autres participations						8U	14 514 598,16	8V		8W	(13 051 016,11)			
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	154 409,07	1U		1V	(39 187,69)			
	TOTAL IV						LQ	14 669 007,23	LR		LS	(13 090 203,80)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	24 063 999,40	ØH		ØJ	(12 004 555,76)				

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
			Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ	79 800,00	DØ	492 749,00	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV	568 885,00	LW	3 525 806,32	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	10 107,37	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	90 966,33	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	36 500,00	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	(36 500,00)	MG		MH	216 826,07	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	88 651,72	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	114 947,00	MN	3 997 583,64	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	21 414,00	MQ	228 905,04	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	243 807,00	MT	635 248,24	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	76 342,00	NA	9 800,00	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	78 801,48	NF	
	TOTAL III		IY		NG	456 510,00	NH	5 356 889,89	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 463 582,05	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	115 221,38	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 578 803,43	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 105 195,00	ØL	10 954 248,64	ØM	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2025
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES Néant ☒

Exercice N clos le : 31/12/2024

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise CINQ HUITIEMES Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	435 627,43	EL	39 712,55	EM	82 323,00	EN	393 016,98
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisatons incorporelles		PE	2 560 786,64	PF	423 914,32	PG	345 253,00	PH	2 639 447,96
TOTAL I		RK	2 996 414,07	RM	463 626,87	RN	427 576,00	RO	3 032 464,94
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	90 966,33	PN		PO		PQ	90 966,33
	Sur sol d'autrui	PR	36 500,00	PS	(36 500,00)	PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	180 326,07	PW	(651,75)	PX	(37 151,75)	PY	216 826,07
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	94 026,86	QA	113 035,98	QB	119 565,00	QC	87 497,84
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 941 996,04	QE	119 825,14	QF		QG	3 061 821,18
	Matériel de transport	QH	131 062,74	QI	34 947,91	QJ	21 414,00	QK	144 596,65
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	586 161,43	QM	61 564,22	QN	246 038,00	QO	401 687,65
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 061 039,47	QV	292 221,50	QW	349 865,25	QX	4 003 395,72
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	7 057 453,54	ØP	755 848,37	ØQ	777 441,25	ØR	7 035 860,66

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres				Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporel	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES

		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN										DGFip N° 2056 2025	
Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES										Néant	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)		3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change		4T	84 362,74	4U	92 507,55	4V	84 361,00	4W	92 509,29	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W	185 891,00	5X		5Y	185 891,00	
	TOTAL II		5Z	84 362,74	TV	278 398,55	TW	84 361,00	TX	278 400,29	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	116 618,09	6B		6C	116 618,00	6D	0,09	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participation	9U	63 434,70	9V		9W		9X	63 434,70	
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6	160 773,63	Ø7		Ø8		Ø9	160 773,63	
	Sur stocks et en cours		6N	1 231 997,00	6P	1 224 569,00	6R	1 231 997,00	6S	1 224 569,00	
	Sur comptes clients		6T	1 154 407,81	6U	58 333,34	6V	796 692,94	6W	416 048,21	
	Autres provisions pour dépréciation (1)		6X	108 000,00	6Y		6Z	108 000,00	7A		
	TOTAL III		7B	2 835 231,23	TY	1 282 902,34	TZ	2 253 307,94	UA	1 864 825,63	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	2 919 593,97	UB	1 561 300,89	UC	2 337 668,94	UD	2 143 225,92	
	Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	1 473 790,34	UF	2 033 686,93				
			- financières	UG	92 507,80	UH	84 361,25				
- exceptionnelles			UJ	135 000,00	UK	108 000,00					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e d

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Extension 1

CINQ HUITIEMES

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

Extension 1

CINQ HUITIEMES

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Extension 2

CINQ HUITIEMES

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision pour litige commerciale		35 891,00		35 891,00
Provision pour risque prudhomme		150 000,00		150 000,00

TOTAL		185 891,00		185 891,00
-------	--	------------	--	------------

SOMME DES EXTENSIONS		185 891,00		185 891,00
----------------------	--	------------	--	------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision dépréciation Titres de participation	160 773,63			160 773,63

TOTAL	160 773,63			160 773,63
-------	------------	--	--	------------

SOMME DES EXTENSIONS	160 773,63			160 773,63
----------------------	------------	--	--	------------

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision Litige Sybille	108 000,00		108 000,00	

TOTAL	108 000,00		108 000,00	
-------	------------	--	------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	108 000,00		108 000,00	
----------------------	------------	--	------------	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES

Néant ☐

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations						UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)						UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières						UT	115 221,38	UV	115 221,38	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						VA	709 988,10	709 988,10			
	Autres créances clients						UX	12 541 145,47	12 541 145,47			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(Provision pour dépréciation antérieurement constituée*		UO		ZI					
	Personnel et comptes rattachés						UY	164 303,16	164 303,16			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						UZ	0,41	0,41			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM	1 319 135,40	1 319 135,40			
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	1 366 984,91	1 366 984,91			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN	6 990,00	6 990,00			
		Divers					VP					
	Groupe et associés (2)						VC	14 159 714,18			14 159 714,18	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)						VR	44 999,91	44 999,91			
	Charges constatées d'avance						VS	2 007 919,74	2 007 919,74			
TOTAUX						VT	32 436 402,66	VU	18 276 688,48	VV	14 159 714,18	
RENOIS	(1)	Montant des				- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y							
Autres emprunts obligataires (1)					7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	9 549 041,64	3 571 788,64	5 577 253,00	400 000,00			
			à plus d'1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A							
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	14 535 144,17	14 535 144,17					
Personnel et comptes rattachés					8C	691 021,58	691 021,58					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	594 576,64	594 576,64					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés			8E								
				VW	457 626,85	457 626,85						
				VX								
				VQ	249 995,01	249 995,01						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J							
Groupe et associés (2)					VI	339 724,60		339 724,60				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	694 739,47	694 739,47					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					ZZ							
Produits constatés d'avance					8L	60 000,00	60 000,00					
TOTAUX					VY	27 171 869,96	VZ	20 854 892,36	5 916 977,60	400 000,00		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	2 000 000,00	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	2 986 277,92						

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFip N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA

1 125 551,82

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	7 030,00	XE	30 982,00
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	23 952,00		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	210 670,00	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)	XX		XW	210 670,00
	Amendes et pénalités	WJ	0,00	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	317 853,78
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%						I8	
							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WQ	498 186,22
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
					TOTAL I		WR	2 183 243,82
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	443 101,00
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissements immobilier (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		XH	443 101,00
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : {				bénéfice (I moins II)	XI	1 740 142,82	XJ	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 740 142,82	XO	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2058-A 2025

Extension

CINQ HUITIEMES

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

TOTAL	498 186,22
--------------	-------------------

SOMME DES EXTENSIONS	498 186,22
-----------------------------	-------------------

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DGFIP N° 2058-A 2025

CINQ HUITIEMES

[illegible]

498 186,22

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES				Néant	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Provision pour perte de change			8X	92 508,00	8Y 84 361,00
			8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9B	92 508,00	9C 298 981,00
Provisions pour dépréciation					
			9D		9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	93 450,00	9L 106 365,00
TVTS			9M		9N 14 768,00
Effort Construction			9P	24 712,00	9R 22 987,00
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9S	118 162,00	9T 144 120,00
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	210 670,00	YO 443 101,00
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2025

Extension 1

CINQ HUITIEMES

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
RSP		214 620,00

TOTAL		214 620,00
-------	--	------------

SOMME DES EXTENSIONS		214 620,00
----------------------	--	------------

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
Provision pour perte de change		
PARTICIPATION		

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2025

Extension 1

CINQ HUITIEMES

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		214 620,00
----------------------	--	------------

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS															DGFIP N° 2058-C 2025			
Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES														Néant ☐				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	23 782 562,97			AFFECTATIONS	Affections aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB	28 521,00				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	3 172 440,62				Dividendes				ZD					
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions				ZE	750 000,00				
									Report à nouveau				ZF	(1 770,00)				
	TOTAL I			ØF	26 955 003,59				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	26 178 252,59				
															ZH	26 955 003,59		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																		
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT	9 387 896,12				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8	357 067,00		XQ	1 083 155,96			
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU	28 114,61				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	1 397 711,82				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV	319 739,95				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES			ST	9 800 291,34			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	22 016 909,80				
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE												YW	74 225,00			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)										ZS			9Z	446 524,27		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	520 749,27			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée												YY	19 175 442,73				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	5 338 441,00				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)												ØB	5 678 850,00				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'impôt												ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société												ZK	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-C prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 €												RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH					
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	1 740 142,82			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL		
							Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC	76 261,00			
Groupe : résultat d'ensemble.			JD	1 298 011,29			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO				
							Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH	MER			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	34878986800109							

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
7			8	9	10			11
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ☐								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2025

Extension

CINQ HUITIEMES

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES

Néant

X

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdeux 1 ter et 1 quater du CGI)</i>					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdeux 1ter et 1quater du CGI)</i>	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2059-B 2025

Extension

CINQ HUITIEMES

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

[illegible]

TO TAL				
--------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise : CINQ HUIT IEMES

Néant☒

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES

Néant ☒

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE										DGFIP N° 2059-E 2025			
Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES										Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024										Durée en nombre de mois : 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS													
Effectifs moyens du personnel :										YP	80,00		
dont apprentis										YF	10,00		
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	75 624 522,72		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK	573 381,44		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
Total 1										OX	76 197 904,16		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun										OH	233 331,43		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF	3 683,14		
Variation positive des stocks										OD	999 591,00		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
Total 2										OM	1 236 605,57		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Achats										ON	42 899 409,86		
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	21 007 110,17		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	308 043,00		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 796 443,92		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale										OY			
Total 3										OJ	66 011 006,95		
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										Total 1 + Total 2 - Total 3		OG	11 423 502,78
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	11 423 502,78		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)										EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	76 197 904,16		
Effectifs au sens de la CVAE										EY	80,00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX	88 166 498,00		
Période de référence					du	GY	01/01/2024	au	GZ	31/12/2024			
Date de cessation										HR			

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2025

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	18 199,00
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	12,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	3 179,00
Total des lignes P1 + P2	P5	13,00	Total des lignes P3 + P4	P6	21 378,00

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	FERSA SAS		
N° SIREN (si société établie en France)	443840210	% de détention	85,13	Nb de parts ou actions	18 199,00
Adresse :	N° 0010	Voie	0010 RUE DE MONT LOUIS		
	Code Postal 75011	Commune	PARIS	Pays	FR

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	MESNEL GERARD		
Nom d'usage	MESNEL	% de détention	6,13	Nb de parts ou actions	1 240,00
Naissance :	Date 06/09/1931	N° Département	92	Commune	NEUILLY SUR SEINE
		Pays	FR		
Adresse :	N° 0017	Voie	0017 RUE VICTOR HUGO		
	Code postal 78420	Commune	CARRIERES SUR SEINE	Pays	FR

Titre	M	Nom de famille	BLANC ERIC		
Nom d'usage	BLANC	% de détention	0,01	Nb de parts ou actions	1,00
Naissance :	Date 20/09/1959	N° Département	81	Commune	GAILLAC
		Pays	FR		
Adresse :	N° 0041	Voie	0041 BOULEVARD DE MONTMORENCY		
	Code postal 75016	Commune	PARIS	Pays	FR

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2025

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	MESNEL FRANCK		
Nom d'usage		% de détention	0,01	Nb de parts ou actions	2,00
Naissance :	Date 30/06/1961	N° Département	92	Commune	NEUILLY SUR SEINE
	Pays FR				
Adresse :	N° 0100	Voie	0100 RUE LEPIC		
	Code postal 75018	Commune	PARIS	Pays	FR

Titre	M	Nom de famille	GODEST HERVE		
Nom d'usage		% de détention	7,97	Nb de parts ou actions	1 704,00
Naissance :	Date 16/06/1960	N° Département	92	Commune	BOULOGNE BILLANCO
	Pays FR				
Adresse :	N° 0004	Voie	0004 ALLEE DE LA GARE		
	Code postal 78810	Commune	LE VESINET	Pays	FR

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2025

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES

ADRESSE (voie) 10 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MM	Nom de famille	MESNEL NATHALIE		
Nom d'usage	MESNEL	% de détention	0,01	Nb de parts ou actions	1,00
Naissance :	Date	N° Département	93	Commune	PAVILLONS SOUS BOIS
		Pays			
Adresse :	N°	Voie	0100 RUE LE PIC		
	Code postal	Commune	PAYS		

Titre	M	Nom de famille	MARIN THIERRY		
Nom d'usage		% de détention	0,01	Nb de parts ou actions	1,00
Naissance :	Date	N° Département	75	Commune	PARIS 20EME
		Pays			
Adresse :	N°	Voie	0043 RUE ESCUDIER		
	Code postal	Commune	PAYS		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2025

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom de famille

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre Nom de famille

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2025

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES

ADRESSE (voie) 10 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MM Nom de famille LECARME ESTELLE

Nom d'usage % de détention 0,26 Nb de parts ou actions 57,00

Naissance : Date 04/11/1968 N° Département 78 Commune VERSAILLES Pays FR

Adresse : N° 0014 Voie 0014 COURS MARIGNY

Code postal 94300 Commune VINCENNES Pays FR

Titre MM Nom de famille VALETTE VERONIQUE

Nom d'usage % de détention 0,26 Nb de parts ou actions 57,00

Naissance : Date 13/03/1964 N° Département 99 Commune ANTANANARIVO Pays MG

Adresse : N° 0070 Voie 0070 RUE D AUTEUIL

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FR

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2025

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MM	Nom de famille	VALLIER ANNE		
Nom d'usage		% de détention	0,26	Nb de parts ou actions	57,00
Naissance :	Date 18/04/1967	N° Département	69	Commune	GRENOBLE
		Pays	FR		
Adresse :	N° 0084	Voie	0084 RUE DES TOURNELLES		
	Code postal 75003	Commune	PARIS	Pays	FR

Titre	M	Nom de famille	DELCOUR GERARD		
Nom d'usage		% de détention	0,01	Nb de parts ou actions	1,00
Naissance :	Date 08/08/1946	N° Département	78230	Commune	
		Pays			
Adresse :	N° 0023	Voie	0023 AV CURIE		
	Code postal 78230	Commune	LE PECQ	Pays	FR

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2025

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 34878986800109

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CINQ HUITIEMES

ADRESSE (voie) 10 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SAS Dénomination FLANKER SAS
N° SIREN (si société établie en France) 348790320 % de détention 100,00
Adresse : N° 0010 Voie 0010 RUE DE MONT LOUIS
Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination CONVERSION LOGISTIQUE SARL
N° SIREN (si société établie en France) 411180532 % de détention 100,00
Adresse : N° 0038 Voie 0038 RUE DE L EGALITE
Code Postal 27440 Commune BACQUEVILLE Pays FR

Forme juridique SA Dénomination COSMETO SA
N° SIREN (si société établie en France) 434681458 % de détention 71,00
Adresse : N° 0010 Voie 0010 RUE DE MONT LOUIS
Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination FIVE EIGHT LIMITED
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00
Adresse : N° 0012 Voie 0012 MOUNT EPHRAIM ROAD TUNBRI WELLS
Code Postal W1F0T Commune KENT TNT 1 EG Pays GB

Forme juridique SARL Dénomination CORNERS
N° SIREN (si société établie en France) 445238348 % de détention 100,00
Adresse : N° 0038 Voie 0038 RUE DE L EGALITE
Code Postal 27440 Commune BACQUEVILLE Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2025

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: CINQ HUITIEMES				SIRET	34878986800109		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
0010 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2003			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SA CINQ HUITIEMES							
0010 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011 FR				SIRET	34878986800109		
B ACTIVITE							
Activités exercées		4642Z			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux normal		1 740 142,82		Bénéfice imposable à 15%			
Déficit				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A		Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				oui, indication du logiciel utilisé			
ECF				Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : ☐				☐			
Société/Indépendant, Tél :				Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:							
Visa : CGA ☐		Visa : Viseur conventionné ☐		N° d'agrément :			
Nom:				Tél :			
Adresse :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2025

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES										Néant ☐	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions		payées par la société elle-même		a	750 000,00		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		Report du total de l'extension, page 2065BX2						e			
								f			
								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis								Total (a à h)		750 000,00	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:							
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.				
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1		2	3	4	5	6	7	8			
K DIVERS											
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages									
MVLT imposées				à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2025

CINQ HUITIEMES

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2025

CINQ HUITIEMES

K - DIVERS

Adresse des autres établissements

IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

I - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case :

☐

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer :

- Le nom et l'adresse de l'entité désignée

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case :

- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de la société tête de groupe

- Le nom et l'adresse de la société tête de groupe

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258, indiquer la désignation, l'État de résidence de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

1. Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI au titre de l'exercice déclaré ?

☐

2. Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime

☐

Si vous n'êtes pas la mère ultime veuillez indiquer :

- Nom et l'État de résidence de l'entité mère ultime

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

- Date d'ouverture de l'exercice

- Date de clôture de l'exercice

3. Vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case :

☐

- Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État de résidence et le SIREN de l'entité qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'information au nom de votre entreprise

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscal

Vous déposiez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

☐

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France. *A détailler sur la page d'extension*

5. Si vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case :

☐

Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBII)

Vous déposiez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

☐

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PRO REC
2025

CINQ HUITIEMES

[illegible]

TOTAL	1 361 658,00
--------------	---------------------

SOMME DES EXTENSIONS	1 361 658,00
-----------------------------	---------------------

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2025

CINQ HUITIEMES

[illegible]

TOTAL	10 038 808,00
--------------	----------------------

SOMME DES EXTENSIONS	10 038 808,00
----------------------	---------------

CA20CHAAVA
2025

[illegible]

2 007 919,74

2 007 919,74

CA21PROAVA
2025

CINQ HUITIEMES

[illegible]

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCHICSUIVI
2025

CINQ HUITIEMES

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		1 125 551,82		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI
(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.
(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	34878986800109	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2025

CINQ HUITIEMES

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement CINQ HUITIEMES 10 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS

Numéro SIRET du principal établissement 34878986800109

Code APE

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	

Total lignes h à k

III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATiquÉE

En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUcACTIO

2025

CINQ HUITIEMES

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Option de souscription d'action								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
TO TAL GÉNÉRAL								
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQuEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

**DRESZONE
2025**

CINQ HUITIEMES

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension

DRESZONE
2025

CINQ HUITIEMES

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2025

CINQ HUITIEMES

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

CINQ HUITIEMES

Numéro SIRET du principal établissement 34878986800109 Code APE 4642Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2025

CINQ HUITIEMES

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2025**

CINQ HUITIEMES

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

CINQ HUITIEMES

Numéro SIRET du principal établissement 34878986800109

Code APE

4642Z

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE
RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRES DES
AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.

RESCOFIN
2025

CINQ HUITIEMES

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année
- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)

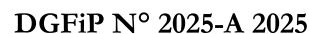
Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement ²	Type d'avantage fiscal ³

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

¹ **Table IP1**
PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² **Table IP2**
CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ **Table IP3**
IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)
Extension

DGFIP N° 2025-A 2025

CINQ HUITIEMES

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	CINQ HUITIEMES
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : CINQ HUIT IEMES

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

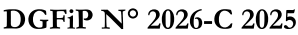
Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--



Désignation de l'entreprise : CINQ HUITIEMES

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier.

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 I 5° du Code général des impôts)

CINQ HUITIEMES

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement

(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

Extension

CINQ HUITIEMES

I- SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
--------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
--------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

CINQ HUITIEMES

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2		
Calcul du bénéfice exclu			
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3		
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4		
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5		
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6		
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7		
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt			
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8		
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9		
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10		
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11		
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12		
2. IMPUTATION DU DÉFICIT			
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13		
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14		
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT			
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024	16		
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18		
4. MONTANT DE LA CRÉANCE			
Totalisation des sommes portées ligne 14	19		
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS			
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20		

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)



SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

DGFiP N° 2036 BIS 2025

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens

qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

CINQ HUITIEMES

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6

Nombre Total de parts		TOTAL				
-----------------------	--	-------	--	--	--	--

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	----------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et	Congé payés				
				appointements					
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SA CINQ HUITIEMES

Adresse 0010 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011

N° Siren 348789868

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion										
			E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-valeur en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante ::

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES
Extension

CINQ HUITIEMES

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-vale en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : CINQ HUITIEMES

SIRET : 34878986800109

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (ibis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : CINQ HUITIEMES

SIRET : 34878986800109

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSIION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : CINQ HUITIEMES

SIRET : 34878986800109

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☐

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☒

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

CINQ HUITIEMES SA 10 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011 FR

N° SIREN 348789868

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	76 261,00

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

CINQ HUITIEMES

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat MEC	76 261,00
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	76 261,00

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

Total Autres crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
(Suite)

CINQ HUITIEMES

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TO TAL	
--------	--



Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

[illegible]

76 261,08	TOTAL
-----------	-------

76 261,08	SOMME DES EXTENSIONS
-----------	----------------------



Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

[illegible]

76 261,08

SOMME DES EXTENSIONS



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nomet adresse	SIREN ou RNA	Nomet adresse	

	TOTAL
--	-------

76 261,08	SOMME DES EXTENSIONS
-----------	----------------------

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Cinq Huitièmes SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 5 301 744 €

10-12 rue de Mont Louis
75011 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Poulin Retout et Associés

Commissaire aux Comptes

Société à responsabilité limitée
au capital de 516 000 €
Société de Commissariat aux Comptes
membre de la CRCC de Paris
RCS Paris B 454 008 996
Siret : 454 008 996 00018
Code APE : 6920Z

160, rue de Montmartre
75002 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Cinq Huitièmes SA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société Cinq Huitièmes SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Cinq Huitièmes SA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'estimation de la valeur d'utilité des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthode utilisée et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

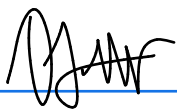
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 6 juin 2025

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International



Olivier Bochet (Jun 6, 2025 16:01 GMT+2)

Olivier Bochet
Associé

Poulin Retout et Associés



JEAN-PAUL RETOUT (Jun 6, 2025 14:33 GMT+2)

Jean-Paul Retout
Associé



5/8ème SA

ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT	3
BILAN	4
NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	6
NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
NOTE 3 – CHIFFRE D’AFFAIRES	11
NOTE 4 – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	12
NOTE 5 – CHARGES DE PERSONNEL	13
NOTE 6 – RESULTAT FINANCIER ET ECHEANCES FINANCIERES	14
NOTE 7 – IMPÔT SUR LES BENEFICES	16
NOTE 8 – TITRES DE PARTICIPATIONS ET COMPTES RATTACHES	19
NOTE 9 – CREANCES CLIENTS	20
NOTE 10 – AUTRES CREANCES	21
NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES	22
NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23
NOTE 13 – IMMOBILISATIONS	24
NOTE 14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL	29
NOTE 15 – STOCKS	30
NOTE 16 – DETTES D’EXPLOITATION ET AUTRES DETTES	31
NOTE 17 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	32
NOTE 18 – PRODUITS A RECEVOIR	33
NOTE 19 – CHARGES A PAYER	33
NOTE 20 – CHARGES CONSTATEES D’AVANCE	34
NOTE 21 – PRODUITS CONSTATES D’AVANCE	34
NOTE 22 – PARTIES LIEES	35
NOTE 23 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	35
NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	36
NOTE 25 – AUTRES INFORMATIONS	36
NOTE 26 – EVENEMENTS POST-CLOTURE	38
NOTE 27 – OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS	39
NOTE 28 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	39

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'affaires	3	75 624 523	79 986 218
Production stockée		109 188	79 813
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		3 683	26 911
Reprises sur provisions, transfert de charges		2 150 305	2 768 729
Autres produits		806 713	1 349 615
PRODUITS D'EXPLOITATION		78 694 412	84 211 285
Achats de matières premières, de marchandises et autres appro.		42 899 410	47 864 684
Variation de stocks		(890 403)	(5 087 576)
Autres achats et charges externes	4	22 016 910	25 644 282
Impôts, taxes et versements assimilés		520 749	412 417
Charges de personnel	5	8 305 974	7 738 003
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 229 639	2 440 914
Autres charges		1 796 444	667 256
CHARGES D'EXPLOITATION		76 878 722	79 679 982
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 815 690	4 531 304
Charges financières		614 498	540 446
Produits financiers		526 998	545 295
RESULTAT FINANCIER	6	(87 499)	4 849
RESULTAT COURANT		1 728 190	4 536 153
Charges exceptionnelles		432 104	142 844
Produits exceptionnels		147 320	9 061
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	(284 785)	(133 783)
Impôts sur les bénéfices	7	317 854	1 015 308
Participation des salariés		-	214 620
RESULTAT NET		1 125 552	3 172 441

BILAN

A. Bilan actif

(en euros)	Note	Valeur Brute	Amortissements Dépréciations	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	13.1	4 018 555	3 032 465	986 090	1 324 821
Immobilisations corporelles	13.2	5 356 890	4 003 396	1 353 494	896 099
Immobilisations financières	8 & 13.3	1 578 803	224 208	1 354 595	14 444 799
ACTIF IMMOBILISE		10 954 249	7 260 069	3 694 180	16 665 719
Stocks et en-cours	15	30 395 052	1 224 569	29 170 483	28 163 464
Avances et acomptes versés sur commandes		1 287 755		1 287 755	875
Créances clients	9	13 251 134	416 048	12 835 085	23 562 747
Autres créances	10	14 206 094		14 206 094	3 459 634
Créances sociales	10	164 303		164 303	261 509
Créances fiscales	10	2 693 110		2 693 110	3 210 751
Disponibilités		1 679 100		1 679 100	417 377
Charges constatées d'avance	19	2 007 920		2 007 920	1 346 965
Ecart de conversion actif		91 126		91 126	84 360
ACTIF CIRCULANT		65 775 594	1 640 617	64 134 977	60 507 682
TOTAL DE L'ACTIF		76 729 843	8 900 686	67 829 157	77 173 401

B. Bilan passif

(en euros)	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
PASSIF			
Capital social		5 301 744	5 301 744
Prime d'émission		71 253	71 253
Primes liées au capital social		-	-
Réserve légale		530 175	501 654
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserve réglementées		-	-
Autres réserves		6 960 908	6 960 908
Report à nouveau		26 178 253	23 782 563
Résultat de l'exercice		1 125 552	3 172 441
Subvention d'équipement		-	-
Provisions réglementées		-	-
CAPITAUX PROPRES	11	40 167 886	39 790 564
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12	278 400	84 363
Emprunts participatifs Groupe		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 572 777	10 493 736
Emprunts et dettes financières diverses		339 725	588 962
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	16	456 209	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	14 535 144	17 670 448
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	-	38 015
Dettes sociales	16	1 285 598	1 074 150
Dettes fiscales	16	707 622	1 057 777
Autres dettes	16	267 499	6 127 678
Produits constatés d'avance	19	60 000	(18)
DETTES		27 224 574	37 050 748
Ecart de conversion passif		158 297	247 727
TOTAL DU PASSIF		67 829 157	77 173 401

NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a poursuivi son activité dans un contexte économique contrasté, marqué par la stabilité de certains marchés domestiques et des ajustements à l'international.

Les principaux faits marquants de la période sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires a atteint 75,6 M€, en légère diminution de 5 % par rapport à l'exercice précédent (80 M€). Cette baisse est principalement liée à la contraction de l'activité export (Algérie), conséquence d'une réorganisation des marchés et d'une rationalisation de la distribution sur certaines zones géographiques.
- Les ventes des boutiques détenues en nom propre sont restées dynamiques avec une croissance de 1,7 %, traduisant la bonne résilience de ce canal malgré le contexte.
- Une augmentation significative (+17,9 %) des ventes privées a été observée, liée à une politique commerciale active de déstockage et à l'organisation de plusieurs opérations promotionnelles réussies.

La société a poursuivi ses efforts d'optimisation des charges externes et a engagé des actions ciblées de maîtrise des coûts opérationnels.

Un important travail de revue et d'épuration de certains postes comptables a été réalisé, notamment sur les fournisseurs débiteurs, les charges à payer et les comptes d'immobilisations. Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité de l'information financière et de clarifier plusieurs positions comptables historiques.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. BASE DE PREPARATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur à la date de clôture, notamment en conformité avec le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), tel que modifié par les règlements subséquents, y compris le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels et consolidés ainsi que les autres règlements ANC applicables à la date d'arrêté des comptes.

Ils sont également conformes au Code de commerce, au Plan Comptable Général (PCG) et aux autres textes comptables français en vigueur à la date d'établissement des comptes. Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2024 ont été établis selon les principes comptables fondamentaux suivants :

- Prudence,
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,
- Et en appliquant la règle du coût historique comme méthode d'évaluation de base.

Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2024 sont identiques à celles utilisées pour l'exercice précédent (2023), sauf mention contraire si un changement de méthode a été requis par l'évolution des textes réglementaires.

Les états financiers de la société 5/8 ème sont présentés en euros.

2.2. TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Coût d'entrée des participations et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières, y compris les titres de participation, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition, conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié.

Les titres acquis en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les prêts et créances inscrits en immobilisations financières sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont, en cas de besoin, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Dépréciation des participations

Les éléments d'actif immobilisé non amortissables sont, le cas échéant, dépréciés afin de refléter la perte de valeur probable et durable affectant ces actifs. À la clôture de l'exercice, la société compare la valeur d'inventaire des titres de participation à leur valeur nette comptable.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la valeur d'utilité, fondée sur une approche multicritère tenant compte principalement :

- de la quote-part des capitaux propres détenus,
- des perspectives de rentabilité future,
- et des éventuelles valeurs de marché si elles sont disponibles et pertinentes.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable nette.

Situation au 31 décembre 2024

Compte tenu des perspectives favorables et des performances financières des participations détenues, aucune dépréciation n'a été enregistrée à la clôture de l'exercice 2024.

2.3. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat majoré des frais accessoires directement attribuables nécessaires pour mettre l'actif en état de fonctionner selon l'usage prévu.

Les frais d'établissement sont inscrits à l'actif lorsque les critères prévus par le Plan Comptable Général sont respectés.

Les immobilisations acquises en devises sont converties au taux de change applicable à la date de l'opération.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire sur leur durée probable d'utilisation économique.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Types d'actif immobilisé	Durée (ans)
Frais d'établissement	Non amorti
Logiciels	3 ans
Concessions/Marques / Brevets	Non amorti
Droit au bail	Non amorti
Fonds commercial / Mali de fusion	Non amorti sauf durée d'utilité limitée ou perte de valeur
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Installations industrielles	5 à 7 ans
Matériel et outillage	4 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 10 ans selon utilité

Dépréciation

À chaque clôture, la société évalue l'existence d'indices de perte de valeur. Lorsqu'un indice est identifié, un test de dépréciation est effectué. Si la valeur d'utilité d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour constater cette perte de valeur.

La valeur d'utilité est déterminée en fonction des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif ou de sa valeur de marché.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2024

2.4. LES STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements inclut le prix d'achat ainsi que les frais accessoires engagés pour leur mise en stock. En revanche, les intérêts financiers sont systématiquement exclus de la valorisation.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction d'un taux de dépréciation progressif, déterminé selon :

- l'ancienneté des articles en stock,
- et la probabilité de non-réalisation des ventes.

Cette dépréciation permet de prendre en compte le vieillissement des produits et leur éventuelle obsolescence.

Une provision pour dépréciation des stocks est calculée sur la base d'un taux progressif de dépréciation fonction de l'ancienneté de la collection sur laquelle elle s'applique et de la probabilité de non-réalisation de leur vente, et est effectuée pour tenir compte du vieillissement des produits.

Conformément aux principes comptables applicables, la marge sur les stocks issue des transactions internes au groupe est éliminée.

2.5. CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale à la date de leur comptabilisation.

Créances en devises

Les créances libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Lorsque des instruments de couverture ont été mis en place (contrats de couverture de change), les créances sont évaluées au cours de couverture prévu au contrat.

La différence résultant de l'évaluation des créances en devises est portée au bilan en « Ecart de Conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques

Dépréciation

À chaque clôture, les créances font l'objet d'un examen individuel afin de déterminer si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte :

- Des risques de non-recouvrement,
- Des litiges en cours,
- Ou de tout autre élément susceptible d'affecter la valeur de réalisation des créances.

Aucun changement de méthode n'a été appliqué sur l'exercice 2024.

2.6. DETTES

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les charges en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'évaluation des dettes en devises est portée au bilan en « Ecart de Conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

2.7. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La société accorde aux salariés quittant l'entreprise à la retraite des indemnités de fin de carrière conformément aux conventions collectives et aux accords en vigueur.

Méthode d'évaluation

Les engagements correspondant aux indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés selon la méthode des droits probables, prenant en compte l'ancienneté des salariés, leur rémunération et les hypothèses actuarielles usuelles (taux de rotation du personnel, âge de départ à la retraite, taux d'actualisation, revalorisation des salaires).

Situation au 31 décembre 2024

Aucune actualisation des engagements n'a été réalisée à la clôture de l'exercice 2024. Les paramètres actuariels historiques utilisés pour les calculs antérieurs n'ont pas été mis à jour depuis plusieurs années. En conséquence, l'évaluation actuelle des engagements pourrait ne pas refléter fidèlement les obligations réelles de la société à la date de clôture.

Actions envisagées

La société prévoit de diligenter une mise à jour des évaluations avec l'appui d'un cabinet spécialisé courant 2025, afin de refléter plus précisément ses engagements sociaux dans les comptes futurs.

NOTE 3 – CHIFFRE D’AFFAIRES

3.1. CHIFFRE D’AFFAIRES PAR NATURE DE REVENU

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits	73 662 441	76 054 531
Services	1 962 082	3 931 687
CHIFFRE D’AFFAIRES	75 624 523	79 986 218

3.2. CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
Région	en euros	en %	en euros	en %
France	65 372 822	86%	65 088 379	81%
Europe (hors France)	872 633	1%	1 843 191	2%
Hors Union Européenne	9 379 068	12%	13 054 649	16%
CHIFFRE D’AFFAIRES	75 624 523	100%	79 986 218	100%

3.3. CHIFFRE D’AFFAIRES PAR CANAL

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Multimarques	17 171 587	17 509 881
Franchisés	8 209 686	8 489 635
Boutiques nom propre	19 364 265	19 042 783
Grands magasins	7 961 077	7 500 519
corporate	898 908	1 244 840
Export	9 972 583	14 728 675
Ventes privées	8 789 273	7 457 750
Autres opérations	(245 412)	80 450
Refacturation PS Filiale	2 186 426	783 384
Transports Franchisés	326	27
Transports Multimarques	2 227	9 274
Transports Exports	(139)	(17)
Transports Grands Magasins	12	-
Location Gérance	28 662	28 765
Echanges de marchandises	1 141 539	2 941 871
Autres prestations diverses	143 503	168 383
CHIFFRE D’AFFAIRES	75 624 523	79 986 218

NOTE 4 – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournitures petits équipements	288 392	226 244
Sous-traitance générale	8 077 896	7 297 044
Loyers immobiliers	1 083 156	937 846
Entretien et réparations	847 685	933 539
Personnels Intérimaires	28 115	40 210
Honoraires	1 761 160	1 949 113
Publicité, publications, relations publiques	5 358 627	9 211 461
Transport sur achats	40 879	64 265
Transport sur ventes	1 711 576	1 468 175
Autres	2 819 423	3 516 385
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	22 016 910	25 644 282

Le poste autres achats et charges externes s'élève à 22 016 910 € pour l'exercice 2024 contre 25 644 282 € pour l'exercice précédent, soit une baisse globale de 14,2 %. Cette diminution résulte principalement d'une réduction des dépenses publicitaires et de communication, particulièrement importantes en 2023 du fait de la Coupe du Monde de Rugby (campagne TV, réceptions boutiques, 2 CV ...).

La répartition des principaux postes est la suivante :

- Sous-traitance générale :
 - Progression modérée liée à l'intensification de certaines activités externalisées, notamment pour accompagner la croissance des ventes en ligne et l'évolution des besoins logistiques.
- Loyers immobiliers :
 - Augmentation reflétant principalement les effets des révisions contractuelles sur certains baux commerciaux.
- Honoraires :
 - Légère diminution en raison de la fin de certaines missions exceptionnelles menées en 2023.
- Publicité, publications et relations publiques :
 - Forte diminution reflétant un retour au standard sur ce type de dépenses, l'année 2023 ayant été ponctuée d'actions de communication exceptionnelles à la Coupe du Monde de Rugby.
- Transport sur achats et ventes :
 - Une progression marquée des coûts de transport sur ventes en raison de l'augmentation des volumes de ventes et de l'inflation des coûts de distributions.
- Autres charges externes :
 - La diminution observée s'explique par l'épuration de certains comptes historiques et la réduction des coûts accessoires.

Cette évolution des charges externes traduit la volonté de la société de maintenir une bonne maîtrise de ses coûts opérationnels tout en accompagnant le développement commercial.

NOTE 5 – CHARGES DE PERSONNEL

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Salaires et traitements	5 827 487	5 257 794
Charges sociales	2 478 487	2 480 209
CHARGES DE PERSONNEL	8 305 974	7 738 003

Les charges de personnel de la société 5/8ème s'élèvent à 8 305 974 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 7 738 003 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,3 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- Effet de revalorisation salariale : des augmentations générales et individuelles ont été appliquées en 2024, impactant la masse salariale.
- Charges sociales : leur progression est corrélée à la hausse des rémunérations brutes et à des taux de cotisation constants sur la période.

Malgré la hausse des salaires, les charges sociales demeurent stables. Cette stabilité résulte principalement de l'impact des exonérations sociales applicables (réductions générales de cotisations sociales, dispositifs pour l'emploi) et d'une gestion optimisée des cotisations.

NOTE 6 – RESULTAT FINANCIER ET ECHEANCES FINANCIERES

6.1. RÉSULTAT FINANCIER

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dividendes perçus	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants	-	-
Autres intérêts perçus	442 612	412 795
Intérêts versés sur comptes courants	(68 703)	(94 802)
Reprises sur provisions et transferts de charges	84 361	132 500
Intérêts et charges assimilées	(453 287)	(361 509)
Résultat net de change	25	-
Dotations financières nettes aux provisions	(92 508)	(84 136)
RESULTAT FINANCIER	(87 499)	4 849

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le résultat financier ressort à -87 499 € contre +4 849 € en 2023. Cette évolution reflète principalement l'impact de la hausse des charges financières, malgré une relative stabilité des produits financiers.

L'évolution s'explique principalement par :

- Les produits financiers (principalement constitués d'intérêts perçus) progressent légèrement pour atteindre 442 612 €, reflétant l'évolution des placements et comptes courants intra-groupe.
- Les charges financières connaissent une hausse significative, notamment :
 - Les intérêts et charges assimilées augmentent à 453 287 € (vs. 361 509 € en 2023), en lien avec l'évolution des financements du groupe et des taux d'intérêt.
- Une dotation aux provisions financières nette de 92 508 € a été comptabilisée pour tenir compte des risques identifiés sur certaines créances ou engagements financiers.
- Enfin, des reprises sur provisions pour 84 361 € ont permis de limiter l'impact négatif global.

La dégradation du résultat financier en 2024 est principalement due à l'alourdissement des charges d'intérêts et à la constitution de provisions, partiellement compensée par la hausse des produits financiers.

6.2. ECHEANCIER DETTES FINANCIERES

(en euros)	31 décembre 2024	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 572 777	3 571 789	5 600 988	400 000
Comptes courants	-	-	-	-
DETTES FINANCIERES	9 572 777	3 571 789	5 600 988	400 000

Les dettes financières s'élèvent à 9 572 777 €, réparties comme suit selon leur échéance :

- À court terme (< 1 an) :
 - Les échéances à moins d'un an s'élèvent à 3 571 789 €, correspondant aux remboursements prévus des emprunts bancaires contractés.
- À moyen terme (de 1 à 5 ans) :
 - Les échéances à moyen terme représentent 5 600 988 €, traduisant le poids principal des dettes financières sur cette période.
- À long terme (> 5 ans) :
 - Le solde de 400 000 € reflète les emprunts dont l'échéance dépasse 5 ans.

NOTE 7 – IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

7.1. INTÉGRATION FISCALE

(en euros)	Base	Impôt
5/8 ème	1 740 142	435 035
Flanker	(514 329)	(128 582)
Corner	73 453	18 363
Conversion Logistique	1 272	318
Total Is dûs	1 300 538	325 135
Crédit IS/Dons 5_8		(76 261)
Crédit IS/Dons Flanker		(27 173)
Acomptes versés		(1 540 836)
Total crédit Is		(1 644 270)
Solde IS		(1 319 136)

Le groupe 5/8ème SA a opté pour le régime d'intégration fiscale conformément aux dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

La société 5/8ème SA est société tête de groupe au sens fiscal. Le groupe intégré comprend la société mère 5/8ème SA et ses principales filiales françaises.

La convention d'intégration fiscale prévoit notamment les principes suivants, conformes à la réglementation fiscale en vigueur :

- Chaque société membre du groupe calcule et comptabilise son impôt comme si elle n'était pas membre du groupe, conformément à la méthode dite du neutralisant,
- Les économies d'impôt générées par la compensation des résultats fiscaux positifs et négatifs des sociétés intégrées sont constatées dans les comptes de la société tête de groupe 5/8ème SA,
- En cas de sortie d'une société du périmètre d'intégration fiscale avant l'échéance de la convention, 5/8ème SA pourrait, le cas échéant, indemniser ladite société pour la perte des avantages fiscaux attachés à l'intégration (tels que la possibilité de report des déficits ou de certaines charges).

La convention est renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties conformément aux délais prévus par la réglementation en vigueur.

7.2. VENTILATION DE L'IMPOT

(en euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 701 190	382 300	1 318 890
Résultat exceptionnel	(257 785)	(64 446)	(193 338)
Participation	-	-	-
RESULTAT COMPTABLE 2024	1 443 406	317 854	1 125 552

Le résultat avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2024 fait ressortir un bénéfice de 1 443 406 €. Celui-ci a été déterminé à partir du résultat comptable retraité des réintégrations fiscales et des déductions conformément aux dispositions du Code général des impôts et de la réglementation fiscale en vigueur.

Ce résultat tient compte :

- Des réintégrations extra-comptables : 698 917 €
 - o Notamment des provisions non déductibles et charges non fiscalement admises ;
- Des déductions : 443 102 €
 - o Comprenant essentiellement des reports de charges sociales et des provisions antérieures

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux normal de 25 %, soit une charge nette de 435 035 €. La contribution sociale sur les bénéfices (CSB) au taux de 3,3 % ne s'est pas appliquée, aucun seuil de déclenchement n'ayant été franchi.

7.3. ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(en euros)	Base	Impôt
Charges non déductibles temporairement	315 576	78 894
Total accroissements	315 576	78 894
Produits non taxables temporairement	(428 333)	(107 083)
Total allègements	(428 333)	(107 083)
Déficits reportables	-	-
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	(112 757)	(28 189)

La société a identifié des écarts temporaires liés aux réintégrations et déductions fiscales, donnant lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs et passifs.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a identifié les éléments suivants contribuant à la reconnaissance d'impôts différés :

Éléments	Montant (€)	Type	Tx	Impôt différé (€)	Justification en consolidation
Provision perte de change (N)	92 508,00	IDA	25%	23 127,00	Provision passée en statutaire (compte 6865), non déductible fiscalement. Conservée en conso car risque réel de perte de change.
Reprise provision perte de change N-1	84 361,00	IDP	25%	21 090,25	Reprise de provision comptabilisée en produit (compte 7865) mais non imposable fiscalement. Reprise neutralisée en conso.
C3S N	93 450,00	IDA	25%	23 362,50	Contribution non déductible fiscalement mais charge réelle liée à l'activité. Conservée en conso.
Effort Construction N	24 712,00	IDA	25%	6 178,00	Obligation légale pour certaines entreprises. Réintégrée fiscalement mais conservée en conso.
C3S N-1	106 365,00	IDP	25%	26 591,25	Contribution non réintégréable fiscalement mais produit réelle liée à l'activité. Conservée en conso.
Effort Construction N-1	22 987,00	IDP	25%	5 746,75	Obligation légale pour certaines entreprises. Déduite fiscalement mais conservée en conso.
Participation N-1	214 620,43	IDP	25%	53 655,11	Obligation légale pour certaines entreprises. Réintégrée fiscalement mais conservée en conso.
Créances irrécouvrables (réintégrées)	104 906,00	IDA	25%	26 226,50	Réintégrées fiscalement en absence de justification formelle. Si preuve économique de perte, conservées en conso.

L'impôt différé actif constaté est de 78 893,50 €, tandis que l'impôt différé passif s'élève à 107 083,36 €, conduisant à une situation fiscale latente nette de (28 189,86) € au 31 décembre 2024.

NOTE 8 – TITRES DE PARTICIPATIONS ET COMPTES RATTACHES

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
FLANKER	1 356 960	1 356 960
5/8 COSMETO	28 400	28 400
FIVE EIGHT LIMITED	5 550	5 550
CONVERSION LOGISTIQUE	57 885	57 885
RACING CLUB DE FRANCE	6 788	6 788
5/8 CORNERS	8 000	8 000
Créances rattachées à FLANKER	-	12 890 242
Créances rattachées à FIVE EIGHT LIMITED	-	160 774
TITRE DE PARTICIPATIONS	1 463 582	14 514 598

À la clôture de l'exercice 2024, le poste « Titres de participation » s'élève à 1 463 582 €, contre 14 514 598 € au 31 décembre 2023.

La variation significative observée entre 2023 et 2024 s'explique par un travail d'harmonisation comptable réalisé à la clôture de l'exercice.

Les créances rattachées précédemment inscrites sous le poste « Titres de participation » (pour un total de 13 051 016 € en 2023) ont été reclassées dans les comptes courants d'associés afin de refléter une présentation plus conforme aux normes comptables en vigueur et d'améliorer la lisibilité des états financiers.

Cette opération n'affecte pas la valeur des participations détenues, qui demeurent inchangées.

NOTE 9 – CREANCES CLIENTS

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances Clients Groupe	1 116 991	10 012 144
Créances Clients Tiers	10 100 293	8 953 681
Dépréciations créances clients	(416 048)	(1 154 408)
Clients Douteux	709 988	1 279 045
Factures à établir Groupe	-	1 526 118
Factures à établir Tiers	1 323 861	2 946 166
CREANCES CLIENTS	12 835 085	23 562 747

Au 31 décembre 2024, le poste « Créances clients » s'élève à 12 835 085 €, contre 23 562 747 € au 31 décembre 2023.

La forte diminution de ce poste entre 2023 et 2024 s'explique principalement par :

- Un travail d'épuration important effectué sur les comptes Clients Groupe : des soldes anciens ont été apurés ou reclassés en comptes courants lorsque cela était approprié, en cohérence avec la politique comptable du groupe.
- Les créances douteuses ont également été revues, conduisant à la radiation de certains soldes anciens et à une meilleure adéquation entre le risque de non-recouvrement et les montants inscrits.
- La dépréciation des créances clients a été réajustée à la baisse en 2024 (416 048 € contre 1 154 408 € en 2023), reflétant une amélioration du risque crédit sur les soldes restants.
- La diminution des factures à établir Groupe et Tiers correspond à une régularisation des ventes en attente de facturation à la clôture, en ligne avec l'amélioration des processus de cut-off comptable.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la qualité des postes clients et de fiabilisation du bilan.

NOTE 10 – AUTRES CREANCES

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres créances sociales	164 303	261 509
CREANCES SOCIALES	164 303	261 509
TVA	1 366 985	2 515 415
Etat, autres	1 326 125	695 336
CREANCES FISCALES	2 693 110	3 210 751
Fournisseurs débiteurs	8 583	2 993 192
Comptes courants	14 159 714	-
Dividendes à payer	-	-
Compte d'intégration fiscale	-	458 404
Autres débiteurs	37 797	8 039
DEBITEURS DIVERS	14 206 094	3 459 634
AUTRES CREANCES	17 063 508	6 931 894

L'évolution de ce poste résulte principalement de l'augmentation des créances sur comptes courants, reflétant le financement intra-groupe et les mouvements de trésorerie internes. Cette évolution est cohérente avec la politique de centralisation des flux financiers au sein du groupe.

- Les créances fiscales diminuent significativement en raison notamment de la compensation du crédit de TVA 2023 et de la régularisation d'éléments fiscaux en 2024.
- Les fournisseurs débiteurs ont été réduits, conséquence d'un travail approfondi de rapprochement des soldes et de nettoyage des comptes.
- Le poste Compte d'intégration fiscale a été soldé à la suite de la clôture des exercices fiscaux antérieurs et de la répartition des soldes d'intégration.

Enfin, la baisse des autres créances sociales est principalement liée à des ajustements des charges sociales dues.

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

(en euros)	1er janvier 2024	Affectation Résultat 2023	Autres Mouvements	Constatation Résultat 2024	31 décembre 2024
Capital social	5 301 744	-	-	-	5 301 744
Prime d'émission	71 253	-	-	-	71 253
Réserve indisponible	-	-	-	-	-
Réserve légale	501 654	28 521	-	-	530 175
Autres réserves	6 960 908	-	-	-	6 960 908
Report à nouveau	23 782 563	2 395 690	-	-	26 178 253
Subvention d'équipement	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	3 172 441	(3 172 441)	-	1 125 552	1 125 552
Autres Fonds Propres	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE	39 790 564	(748 230)	-	1 125 552	40 167 886
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	39 790 564	(748 230)	-	1 125 552	40 167 886

Situation Nette

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres s'élèvent à 40 167 886 €, contre 39 790 564 € au 1er janvier 2024. L'évolution de la situation nette est principalement liée à l'affectation du résultat de l'exercice 2023, à la dotation à la réserve légale, de la distribution de dividende et à la prise en compte du résultat 2024.

L'évolution des capitaux propres s'explique par :

- Affectation du résultat 2023 :
 - Le résultat bénéficiaire de 2 395 690 € a été affecté au report à nouveau, contribuant ainsi à renforcer les capitaux propres.
- Réserve légale :
 - Conformément à l'article L. 232-10 du Code de commerce, une dotation complémentaire de 28 521 € a été réalisée pour atteindre le seuil requis de 10 % du capital social.
- Distribution de Dividendes d'un montant de 748 230 euros décidée au titre de l'exercice 2023.
- Résultat 2024 :
 - Le bénéfice de l'exercice 2024 s'élève à 1 125 552 €, contribuant à l'augmentation des fonds propres.

Provisions réglementées

Aucunes provisions réglementées ont été constituées au 31 décembre 2024.

NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	1er janvier 2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	31 décembre 2024
Provisions pour litiges	-	35 891	-			35 891
Provisions pertes de change	84 363	92 508	84 361	-		92 509
Provisions pour risques	-	150 000	-			150 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	84 363	278 399	84 361	-	-	278 400

Les risques identifiés ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas en tenant compte de leur probabilité de réalisation et de leur impact financier estimé.

- Provision pour litiges (35 891 €) :
 - Cette provision correspond à un litige commercial en cours relatif à des écharpes jugées défectueuses et non exploitables par la société Cinq Huitièmes. La dotation a été constituée sur la base de l'évaluation du risque estimée au 31 décembre 2024.
- Provision pour pertes de change (92 509 €) :
 - La provision a été ajustée pour refléter les risques de change identifiés sur certaines positions en devises à la clôture. Une dotation complémentaire de 92 508 € a été enregistrée, tandis qu'une reprise de 84 361 € a été constatée sur des pertes de change devenues sans objet.
- Provision pour risques (150 000 €) :
 - Une dotation a été constituée pour couvrir un risque prud'homal. Cette provision a été évaluée selon le principe de prudence en fonction de la situation connue à la date de clôture.

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS

13.1. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de :

- Frais d'établissements
- Logiciels
- Concessions/Marques/Brevets
- Fonds Commercial

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée et déduction faite, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

<i>Types d'actif immobilisé</i>	Durée (ans)
Frais d'établissement	Non amorti
Logiciels	3 ans
Concessions/Marques / Brevets	Non amorti
Droit au bail	Non amorti
Fonds commercial / Mali de fusion	Non amorti sauf durée d'utilité limitée ou perte de valeur

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

(en euros)	31 décembre 2023	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31 décembre 2024
Frais d'établissement	500 989	-	79 800	71 560	492 749
Concessions / Marques/ Brevet	290 670	-	-	-	290 670
Logiciels	3 607 294	-	438 166	12 399	3 181 527
Droit au bail	-	-	-	-	-
Fonds commercial / Mali de fusion	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	38 901	145 427	-	(130 719)	53 610
VALEURS BRUTES	4 437 854	145 427	517 966	(46 760)	4 018 555

(en euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	Reclassements	31 décembre 2024
Frais d'établissement	435 627	38 416	81 675	648	393 017
Concessions / Marques/ Brevet	287 028	3 642	-	-	290 670
Logiciels	2 273 759	391 618	345 253	28 655	2 348 778
Fonds commercial / Mali de fusion	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS	2 996 414	433 676	426 928	29 303	3 032 465

(en euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	Reclassements	31 décembre 2024
Concessions / Marques/ Brevet	116 618	-	116 618	-	-
Logiciel	-	-	-	-	-
Fonds commercial / Mali de fusion	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
DEPRECIATIONS	116 618	-	116 618	-	-

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	1 324 821	(288 248)	(25 580)	(76 063)	986 090
---	------------------	------------------	-----------------	-----------------	----------------

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à 986 090 €, contre 1 324 821 € à la clôture de l'exercice précédent.

L'évolution de ce poste reflète plusieurs mouvements significatifs au cours de l'exercice :

- Investissements :
 - o Des acquisitions ont été réalisées à hauteur de 145 427 €, principalement liées à l'acquisition de logiciels pour soutenir le développement des systèmes d'information et améliorer les outils opérationnels.
- Sorties d'actifs :
 - o Les mis au rebuts ont été comptabilisées pour 517 966 €, correspondant en grande partie à des logiciels et à la sortie de frais d'établissement devenus obsolètes ou sans utilité pour l'activité actuelle.
- Reclassements :
 - o Transferts comptables pour un montant net de (46 760 €) ont été effectués, reflétant des ajustements de présentation ou des changements d'affectation d'actifs.

Les évolutions enregistrées sur les immobilisations incorporelles traduisent à la fois le renouvellement des actifs nécessaires à l'activité et une politique active de gestion des immobilisations visant à rationaliser le portefeuille d'actifs incorporels.

13.2. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, constructions et agencements utilisés pour l'exploitation des boutiques en non propres, de personnalisation et de distribution de la Société. Elles incluent également le matériel nécessaire à cette exploitation, notamment le mobilier ainsi que le matériel informatique, de transport et de bureau.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité estimée, qui s'inscrit dans les fourchettes suivantes :

<i>Types d'actif immobilisé</i>	Durée (ans)
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 10 ans
Installations industrielles	5 à 7 ans
Matériel et outillage	4 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 10 ans selon utilité

Si certains composants d'une immobilisation ont des durées d'utilité différentes, chaque composant est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

(en euros)	31 décembre 2023	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31 décembre 2024
Terrains et bâtiments	10 107	-	-	-	10 107
Constructions et aménagements	307 792	-	-	-	307 792
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 700 188	408 480	114 947	92 514	4 086 235
Matériel de transports	221 498	28 820	21 414	-	228 905
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	659 773	151 497	243 807	14 429	581 893
Autres immobilisations corporelles	53 356	-	-	-	53 356
Immobilisations en cours	4 423	160 520	-	(76 342)	88 601
Avances et Acomptes	-	-	-	-	-
VALEURS BRUTES	4 957 139	749 318	380 168	30 601	5 356 890

(en euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	Reclassements	31 décembre 2024
Terrains et aménagements	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	307 792	-	-	-	307 792
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 036 023	233 509	119 564	(648)	3 149 319
Matériel de transports	131 063	34 947	21 414	-	144 597
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	586 161	53 716	246 038	7 848	401 688
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS	4 061 039	322 172	387 016	7 199	4 003 396

(en euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	Reclassements	31 décembre 2024
Terrains et aménagements	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	-	-	-	-	-
Agencements industriel	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
DEPRECIATIONS	-	-	-	-	-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	896 099	427 145	(6 848)	23 402	1 353 494
---	----------------	----------------	----------------	---------------	------------------

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève à 1 353 494 € au 31 décembre 2024, contre 896 099 € à la clôture de l'exercice précédent.

- Les investissements comptabilisés 749 318 € ont pour objectif d'accompagner la modernisation des équipements.
- Les sorties d'actifs ont été comptabilisées pour un montant brut de 380 168 €, comprenant notamment la cession de matériels et de matériels informatiques ou bureautiques devenus obsolètes.
- La dotation aux amortissements s'élève à 322 172 €, traduisant l'utilisation normale des actifs. Des reprises pour 387 016 € ont également été enregistrées, liées essentiellement à la sortie des immobilisations cédées.
- Un reclassement net de 30 601 € a été enregistré, correspondant principalement à des ajustements comptables entre immobilisations en cours et immobilisations mises en service.

L'évolution de ce poste témoigne d'une politique active d'investissement visant à renouveler et optimiser les actifs corporels tout en poursuivant le nettoyage du patrimoine immobilisé, notamment par la cession d'actifs devenus inadaptés ou amortis.

13.3.

LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières se décomposent de la manière suivante :

(en euros)	31 décembre 2023	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31 décembre 2024
Participations	1 463 582	-	-	-	1 463 582
Créances rattachées à des participations (groupe)	13 051 016	-	-	(13 051 016)	-
Autres immobilisations financières	154 409	-	-	(39 188)	115 221
VALEURS BRUTES	14 669 007	-	-	(13 090 204)	1 578 803

(en euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	Reclassements	31 décembre 2024
Participations	63 435	-	-	-	63 435
Créances rattachées à des participations (groupe)	160 774	-	-	-	160 774
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
DEPRECIATIONS	224 208	-	-	-	224 208

IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	14 444 799	-	-	(13 090 204)	1 354 595
---	-------------------	----------	----------	---------------------	------------------

L'évolution significative de ce poste résulte principalement du reclassement des créances rattachées à des participations (13 051 016 €) vers les comptes courants d'associés, conformément au travail d'harmonisation entrepris sur l'ensemble des immobilisations financières du groupe.

Cette opération a permis de recentrer le poste sur ses éléments essentiels :

- Participations : inchangées à 1 463 582 €.
- Autres immobilisations financières :
 - o Ajustées à 115 221 €, représentant essentiellement des dépôts et cautions encours.

Aucune nouvelle dépréciation n'a été constatée sur l'exercice. Le montant cumulé des dépréciations reste donc stable à 224 208 €, inchangé par rapport à 2023.

La baisse importante du poste traduit la volonté de rationaliser la présentation des immobilisations financières en isolant plus clairement les relations financières courantes avec les sociétés du groupe. Cette démarche s'inscrit dans un objectif de clarté et de meilleure lisibilité des états financiers.

NOTE 14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat de cession d'immobilisations	(121 275)	(4 297)
Charges exceptionnelles	(310 413)	(138 547)
Produits exceptionnels	146 903	9 061
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(284 785)	(133 783)

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 s'élève à (284 785 €) contre (133 783 €) en 2023.

Celui-ci reflète principalement :

- Résultat de cession d'immobilisations :
 - o Une perte nette de 121 275 €, liée à la sortie de certains actifs immobilisés. Ce montant comprend notamment les cessions d'actifs devenus obsolètes ou non stratégiques.
- Les postes charges et produits exceptionnels représentent essentiellement les ajustements et régularisations issus d'un travail d'épuration des comptes portant sur des périodes prescrites.

Ces opérations ont permis de supprimer des écritures anciennes devenues sans objet et d'assainir les postes comptables concernés.

Aucune charge exceptionnelle n'a été constatée sur les amortissements dérogatoires.

L'évolution par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'impact de l'épuration comptable réalisée en 2024, qui visait à fiabiliser les soldes exceptionnels. Cet effort contribue à renforcer la qualité des états financiers et à limiter les risques liés à des provisions ou écritures non justifiées.

NOTE 15 – STOCKS

Les stocks et en-cours de production se décomposent comme suit :

(en euros)	31 décembre 2023	Variation de stocks	Reclassements	31 décembre 2024
Matières premières, Marchandises et autres appro.	-	-		-
En-cours de production	784 091	109 188		893 279
Produits finis	28 611 370	890 403		29 501 773
VALEURS BRUTES	29 395 461	999 591	-	30 395 052

(en euros)	31 décembre 2023	Dotations	Reprises	31 décembre 2024
Matières premières	(1 231 997)	3 878 624	3 871 196	(1 224 569)
En-cours de production	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-
DEPRECIATIONS	(1 231 997)	3 878 624	3 871 196	(1 224 569)

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des stocks s'élève à 30 395 K€, contre 29 395 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

La méthode de valorisation utilisée est le dernier prix d'achat connu, conforme aux principes comptables applicables.

La variation positive des stocks reflète principalement le renforcement des approvisionnements dans un contexte d'anticipation des ventes futures et de sécurisation des chaînes logistiques.

Les dépréciations nettes constatées au 31 décembre 2024 s'élèvent à (1 225 K€) contre (1 232 K€) à fin 2023, traduisant :

- Des reprises de provisions sur les matières premières à hauteur de 3 871 K€ suite à la vente ou l'utilisation de stocks précédemment dépréciés.
- De nouvelles dotations pour 3 879 K€, liées à la baisse de valeur des matières premières et ajustements de marché.

Aucun reclassement significatif n'a été enregistré sur l'exercice.

NOTE 16 – DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes Fournisseurs Groupe	1 356 782	579 019
Dettes Fournisseurs Tiers	13 178 362	17 129 444
Clients - Avoirs à établir- acomptes reçus	456 209	3 073 320
Dettes sociales	1 285 598	1 074 148
Dettes fiscales	707 622	1 057 777
DETTES D'EXPLOITATION	16 984 573	22 913 708
Autres créditeurs	267 499	3 054 359
Dividendes à payer	(0)	(0)
AUTRES DETTES	267 499	3 054 359
DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES	17 252 072	25 968 067

Un travail de revue et de régularisation des comptes fournisseurs a été réalisé sur l'exercice 2024, contribuant à l'amélioration de la lisibilité et à la réduction du poste global des dettes d'exploitation. Les dettes sociales et fiscales évoluent en cohérence avec la masse salariale et le niveau d'activité.

Diminution des dettes fournisseurs tiers (-3 951 K€), en lien avec la réduction des volumes d'achats et l'optimisation des délais de règlement.

Réduction significative des comptes "Clients – Avoirs à établir / acomptes reçus" (-2 617 K€), suite à la facturation des avoirs à établir groupe. Ainsi que le poste « Autres créditeurs » (-2 787 k€), épuration des comptes fournisseurs débiteurs.

Stabilité des dettes sociales et fiscales malgré l'évolution de l'activité.

NOTE 17 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(en euros)	31 décembre 2024	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances clients	12 835 085	12 587 709	-	-
Autres créances	17 063 508	2 738 110	14 159 714	-
Acomptes versés	1 287 755	1 287 755	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	(339 725)	-	(339 725)	-
Dettes d'exploitation	(16 984 573)	(16 984 573)	-	-
Autres dettes	(267 499)	(267 499)	-	-
TOTAL	13 594 551	(638 498)	13 819 990	-

La quasi-totalité des créances sont exigibles à moins d'un an, ce qui traduit le caractère courant de l'activité.

- Les créances clients sont exigibles à court terme (moins d'un an), ce qui reflète la nature opérationnelle du poste.
- Le poste "Autres créances" comprend principalement des comptes courants d'associés, pour un montant de 14 159 K€, dont l'échéance est positionnée entre 1 et 5 ans conformément aux accords de financement internes.
- Les acomptes versés sont également attendus à court terme.
- Les dettes d'exploitation et autres dettes sont exigibles à court terme.
- L'échéance des emprunts et dettes financières diverses figures intégralement entre 1 et 5 ans, traduisant le calendrier contractuel de remboursement.

La structure des échéances demeure équilibrée avec une majorité des dettes et créances à court terme, hormis les comptes courants d'associés qui constituent l'essentiel des engagements à moyen terme.

NOTE 18 – PRODUITS A RECEVOIR

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients et comptes rattachés	1 323 861	4 472 284
Autres créances	37 797	784 091
PRODUITS A RECEVOIR	1 361 658	5 256 375

La diminution significative de ce poste est principalement liée :

- À l'épuration des factures à établir intragroupe (intercos) réalisée lors de la clôture 2024. Ce travail d'harmonisation a permis de réduire les FAE anciennes ou non justifiées.
- À une meilleure maîtrise du processus de facturation, réduisant les décalages de comptabilisation des produits à recevoir.

NOTE 19 – CHARGES A PAYER

(en euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	8 694 553	11 463 623
Clients - Avoirs à établir	456 209	3 073 320
Dettes sociales	881 604	681 440
Autres dettes	6 442	234 038
CHARGES A PAYER	10 038 809	15 452 420

La baisse notable du poste par rapport à l'exercice précédent s'explique par un effort d'ajuster les dettes anciennes ou prescrites, ainsi que de corriger les écarts intercos :

- Un important travail d'épuration des factures non parvenues (FNP), en particulier sur les frais généraux et les dettes intragroupe.
- Une meilleure anticipation et comptabilisation des charges courantes dans le respect du cut-off de l'exercice.
- Une réduction des avoirs à établir sur clients :
 - Epuration des avoirs à établir intragroupe (intercos) réalisée lors de la clôture 2024. Ce travail d'harmonisation a permis de réduire les AAE anciennes ou non justifiées.

Cette opération a permis d'améliorer la qualité de l'information comptable et de limiter le risque d'erreurs ou de double comptabilisation sur les exercices futurs.

NOTE 20 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(en euros)	Montants
Contrat Sous-traitance Informatique	173 822
Loyer T1 2025 Mont-Louis	97 270
Location matériels divers	12 811
Entretien & Réparation	19 998
Assurances	127 082
Documentations Techniques	4 807
Conseils	26 342
Publicités & Partenariats	111 796
Logistique	9 350
Droits à l'image	48 933
Achats de marchandises	1 315 709
Echanges de marchandises ARENA	60 000

NOTE 21 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(en euros)	Montants
Echanges de marchandises ARENA	60 000

Ces montants ont été comptabilisés conformément au principe de séparation des exercices, en respectant les règles en vigueur en matière de comptabilité d'engagement.

Ils seront intégrés dans les charges de l'exercice 2025 lors de leur dénouement effectif.

NOTE 22 – PARTIES LIEES

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers. Il peut s'agir des personnes suivantes :

- Une entreprise liée qui exerce un contrôle sur la Société, qui est associée à la Société ou qui est une co-entreprise (« joint-venture »)
- Les membres des organes d'administration et de direction

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de biens, services ou obligations entre l'entreprise et cette partie liée.

L'ensemble des transactions pratiquées par la société sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 23 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	% de participation	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires 2024	Résultat net 2024	Dividendes encaissés
FLANKER	441 888	1 586 012	100%	1 356 960	1 356 960	-	-	33 027 329	(546 882)	-
5/8 COSMETO	40 000	200 694	71%	28 400	28 400	-	-	126 576	12 490	-
FIVE EIGHT LIMITED	6 046	(333 522)	100%	5 550	-	-	-	-	-	-
CONVERSION LOGISTIQUE	15 250	(10 046)	100%	57 885	-	-	-	-	954	-
5/8 CORNERS	8 000	299 276	100%	8 000	8 000	-	-	2 339 880	39 959	-

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les autres engagements :

(en euros)	31 décembre 2024
Crédocs	12 566 538
Escomptes	1 466 624
Couverture de change	2 504 484
Cautions douanières	350 000
Com/Garantie PGE	427 080
Total des engagements	18 460 725

Les engagements hors bilan s'élèvent à 18 460 725 €. Ils se décomposent comme suit :

- Crédits documentaires (Crédocs) : 12 566 538 €
 - o Ces engagements correspondent aux opérations de commerce international sécurisées par des banques au bénéfice des fournisseurs.
- Escomptes : 1 466 624 €
 - o Montants représentatifs des effets de commerce escomptés non encore échus à la clôture de l'exercice.
- Couvertures de change : 2 504 484 €
 - o Correspond à des contrats de couverture de change souscrits en \$ afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des devises sur des opérations commerciales.
- Cautions douanières : 350 000 €
 - o Garanties octroyées en faveur des administrations douanières pour couvrir les obligations fiscales et réglementaires liées aux opérations d'import/export.
- Commissions/Garanties PGE : 427 080 €
 - o Il s'agit du montant des commissions restant dues au titre des garanties relatives aux Prêts Garantis par l'État (PGE).

Pour le prêt BPI, aucune commission de garantie spécifique n'a été prise en compte. Selon les dispositions du contrat de prêt, la commission est incluse dans le taux global sans indication de montant ou de pourcentage et n'apparaît pas distinctement dans l'échéancier.

Les commissions de garantie liées à cet emprunt BPI ont été intégrées dans les intérêts et comptabilisées en charges d'intérêts (compte 661).

NOTE 25 – AUTRES INFORMATIONS

N/A.

25.1 EFFECTIF MOYEN

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Cadres et agents de maîtrise	76	77
Employés	10	10
Ouvriers		
EFFECTIF MOYEN	86	87

L'évolution globale de l'effectif moyen reste stable, reflétant une politique de gestion des ressources humaines maîtrisée, avec un léger renforcement des cadres et agents de maîtrise pour accompagner les projets stratégiques de la société.

25.2 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes s'élève 54 180 euros hors taxes sur la période.

NOTE 26 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

N/A

NOTE 27 – OPERATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS

27.1. REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées sur l'exercice 2024 aux membres des organes de direction (3 personnes) et de surveillance (2 personnes) de Cinq Huitièmes S.A. est le suivant :

(en euros)	31 décembre 2024
- Organes de direction ou de gérance	724 084
- Organes de d'administration	-
- Organes de surveillance	18 000
TOTAL	742 084

NOTE 28 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes de la Société du 31 décembre 2024 sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société Fersa S.A. dont le siège social est 10-12, rue de Mont-Louis – 75011 Paris, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 443 840 210.

58_2412_RCA 2024 vf

Final Audit Report

2025-06-06

Created:	2025-06-06
By:	Alexandre Touitou (atouitou@poulinretout.fr)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAoxJauo80m99k-OEn3QzRLOyMGmjAehIn

"58_2412_RCA 2024 vf" History

-  Document created by Alexandre Touitou (atouitou@poulinretout.fr)
2025-06-06 - 12:23:37 PM GMT
-  Document emailed to olivier.bochet@fr.gt.com for signature
2025-06-06 - 12:23:42 PM GMT
-  Document emailed to JEAN-PAUL RETOUT (jpretout@retout.fr) for signature
2025-06-06 - 12:23:42 PM GMT
-  Email viewed by olivier.bochet@fr.gt.com
2025-06-06 - 12:24:04 PM GMT
-  Email viewed by JEAN-PAUL RETOUT (jpretout@retout.fr)
2025-06-06 - 12:33:43 PM GMT
-  Document e-signed by JEAN-PAUL RETOUT (jpretout@retout.fr)
Signature Date: 2025-06-06 - 12:33:59 PM GMT - Time Source: server
-  Signer olivier.bochet@fr.gt.com entered name at signing as Olivier Bochet
2025-06-06 - 2:01:56 PM GMT
-  Document e-signed by Olivier Bochet (olivier.bochet@fr.gt.com)
Signature Date: 2025-06-06 - 2:01:58 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2025-06-06 - 2:01:58 PM GMT